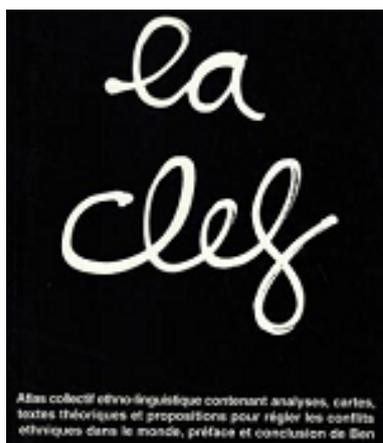


<https://xn--lecanardpublicain-jwb.net/spip.php?article790>



# L'autre Ben

- Nouvelles de l'antirépublique -



Date de mise en ligne : mardi 17 janvier 2017

---

Copyright © Le Canard républicain - Tous droits réservés

---

Sur le site internet du Musée Maillol, Ben est présenté comme « figure majeure de la scène artistique contemporaine en France » : « Sa production, à la fois réflexion sur l'art dans ce qu'il a de plus fondamental et intégrant notre quotidien dans ce qu'il a de plus particulier, réussit à faire de la vie un art. Sont ainsi entrés dans son oeuvre des univers aussi éloignés du champ artistique que l'ethnisme, l'ego ou la vérité. Ben bénéficie d'une incroyable popularité grâce à ses "écritures" qui allient la plus grande impertinence et la plus grande justesse. » [1]

Dans la dernière salle de l'exposition, « Ethnisme, 1970 - 2015 », Ben montre sa « position sur les ethnies et l'art d'avant-garde ».

Il le fait entre autres dans un tableau de 1989 où sont inscrites quatre remarques. La première dit « que tous les peuples et cultures du monde, qu'ils soient aborigènes, bantous, chinois, anglo-saxons ou français ont une contemporanéité (une avant-garde) » ; la quatrième, « qu'il est important que tous les peuples et toutes les cultures puissent être maîtres de leurs destins tout en évitant d'imposer leur culture à d'autres (ce qui n'exclut pas l'échange) », ajoutant que « ce texte est valable pour tous les peuples y compris le peuple Basque Breton Sarde, Catalan, Occitan, kurde, etc. ».

Ce que « français » signifie pour Ben est une autre histoire, que l'exposition ne révèle pas, mais qui apparaît dans *La clef, Atlas collectif ethno-linguistique contenant analyses, cartes, textes théoriques et propositions pour régler les conflits ethniques dans le monde, préface et conclusion de Ben* (Z'édicions, 1998).

Dans sa préface (p. 3 - 8), Ben écrit qu'il décide, en janvier 1992, de publier un quatrième ouvrage sur l'ethnisme, intitulé *La clef*, qui contient « des propositions issues de l'analyse et la théorie ethnistes de François Fontan ». Il renvoie à la fin de l'ouvrage où se trouvent des textes de cet auteur : *Les principes de l'Ethnisme* (1971), *Les Propositions pour un « programme international ethniste »* (1961), et des réflexions sur « Forces de droite et de gauche face au nationalisme » (1970).



Dans la page de remerciements aux auteurs, François Fontan (1929 - 1979) est présenté comme « fondateur du PNO, créateur de l'ethnisme » [2].

Pour chaque État, il y a dans l'atlas ethno-linguistique *La clef* un « tableau des compositions ethniques ». Ben signale dans la préface que « les tableaux des populations de ce livre distinguent les minorités territoriales et minorités non territoriales ».

Huit « minorités territoriales », dites « ethnies », sont ainsi censées vivre sur le territoire français : les Français (59 % de la population) [3], les Occitans, les Alsaciens-Mosellans, les Basques, les Bretons, les Corses, les Flamands, les Catalans.

Viennent ensuite les « minorités non territoriales », dites « autres minorités », que seraient, par ordre décroissant de leur part dans la population, les Berbères, les Arabes, les Portugais, les Juifs, les Afro-Antillais, les Arméniens, les Tsiganes, les Anatoliens, les Est-Asiatiques, les Africains noirs, suivis de 3 % d' « Autres » (p. 171).

Que reste-t-il là de l'État-nation France un et indivisible ?

Ben ne semble pas percevoir l'injustice dans la ségrégation qu'implique ce classement en « minorités territoriales »

et « minorités non territoriales ». Il ne s'agit pas, écrit-il dans sa préface, « de voir dans cette distinction un refus de reconnaître le droit des minorités non territoriales de ne pas être chez elles sur le territoire de l'État analysé, mais comme une indication montrant que ces communautés possèdent ou devraient posséder (ex : pour les Gitans) un territoire mère en dehors du territoire de l'État en question » (p. 8).

Il poursuit en écrivant que les droits à leur culture, leur langue, leur religion des « communautés étrangères vivant sur le territoire d'une autre ethnie » existent « sous forme de chartes de droits pour les minorités », telles que les ont rédigées « le Conseil de l'Europe et les Nations Unies ». On peut citer à ce sujet la charte européenne des langues régionales ou minoritaires, dont la fonction essentielle est moins de protéger des langues que d'accompagner la convention cadre pour la protection des minorités nationales dans sa politique d'ethnicisation des États.

Tout cela est contraire au principe de l'égalité devant la loi de tous les citoyens français, sans distinction d'origine, de race ou de religion.

Encore deux autres passages de *La clef*. Dans un texte sur « L'État français » de Jacques Ressaire (1997), président du PNO de 1979 à 2009, il est question de l'Alsace en termes méprisants : « L'Alsace subit de fait l'attrait inavouable de la riche Allemagne par le biais de la construction européenne. La réalité l'emportera-t-elle sur l'hystérie chauvine française ? C'est ce qui est à souhaiter. » (p. 174). La place de l'Alsace serait donc avec l'Allemagne.

Dans le texte de François Fontan sur l'Allemagne (1971), on lit que « la nation allemande en tant qu'ethnie - pas en tant qu'État - (...) a fait de grands progrès vers 1938 », sur le plan de son « unité politique ». L'Anschluss apparaît sous cet angle comme une action des plus utiles. C'est même là, selon Fontan, « le petit aspect positif » de l'hitlérisme : il « a été uniquement de rechercher dans une première étape le rattachement à l'État allemand de fractions de la nation allemande qui en étaient séparées : Autriche, Alsace-Moselle, Sudètes, Luxembourg » (p. 38).

En prétendant vouloir « régler les conflits ethniques dans le monde », Ben ne fait qu'en attiser la menace. La réelle avant-garde est celle de la France, de sa conception a-ethnique de la nation.

Paris, le 14 janvier 2017

**Yvonne Bollmann**, universitaire, auteur de *La tentation allemande* (1998), *La Bataille des langues en Europe* (2001), [Ce que veut l'Allemagne](#) (2003)

---

[1] <http://museemailol.com/fr/tout-est-art-ben-au-musee-maillo>

[2] PNO, Parti Nationaliste Occitan (1959), devenu Parti de la Nation Occitane - Parti Nationaliste Occitan - Mouvement pour une Occitanie Fédérale et Démocratique (2005), puis Parti de la Nation Occitane / Partit de la Nacion Occitana (2011), dont l' « objectif primordial est la réalisation de l'indépendance politique, économique et culturelle de l'Occitanie ». Voir [http://www.france-politique.fr/wiki/Parti\\_de\\_la\\_Nation\\_Occitane\\_/Partit\\_de\\_la\\_Nacion\\_Occitana\\_\(PNO\)](http://www.france-politique.fr/wiki/Parti_de_la_Nation_Occitane_/Partit_de_la_Nacion_Occitana_(PNO)) et <http://lo.lugarn-pno.over-blog.org/2016/11/statuts-p.n.o.html>

[3] On pouvait penser que l'« ethnie française » était une spécialité de George Montandon qui lui consacra un ouvrage en 1935, avant de fonder avec Gérard Mauger, en 1940, la revue *L'Ethnie française*, où il « poursuit ses déclarations sur le type racial juif ». Voir l'article de Carole Reynaud-Paligot « L'émergence de l'antisémitisme scientifique chez les anthropologues français », *Archives Juives*, 1/2010 (Vol. 43), p. 66 - 76. <http://www.cairn.info/revue-archives-juives-2010-1-page-66.htm>